



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
8 décembre 2020**

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance extraordinaire du 8 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 décembre 2020 à 21 h 05 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Michel Bertrand, directeur général, ainsi que madame Claudia Baril, directrice générale associée, sont présents.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le mardi, 8 décembre 2020 à 20 h 55.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle, messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin ainsi que monsieur le maire François Pleau

AVIS SPÉCIAL est donné par le soussigné, monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Marthe,

QU'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur François Pleau, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, mardi le 8^{ième} jour de décembre 2020 à 21 h 05 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- Ouverture de séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Remplacement du système de chauffage et climatisation au Centre social et sportif et à l'hôtel de ville
- Questions de l'assistance
- Levée ou ajournement de la séance

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce huitième jour de décembre deux mille vingt

Michel Bertrand,
Directeur général



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec*. Tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance.

RENONCIATION AU DÉLAI DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les élus n'ont pas d'autre séance de planifiée avant la prochaine séance ordinaire du mois de janvier 2021, hormis la séance extraordinaire du 16 décembre prévue pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021;

CONSIDÉRANT QU'en marge de la séance ordinaire levée à 20 h 39 ce même jour du 8 décembre 2020, les élus ont pu prendre connaissance des dernières informations de la part de la direction générale sur la problématique qui leur avait déjà été soumise quelques temps auparavant relativement au système de chauffage et climatisation au Centre social et sportif et à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont maintenant toutes les informations nécessaires à la prise de décision sur ce sujet faisant l'objet de l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus sont présents, sans exception;

Il est proposé

20-12-142

DE RENONCER, tel que le prévoit l'article 157 du Code municipal du Québec, au délai de l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et d'ouvrir ladite séance sous la présidence de monsieur le maire François Pleau et ce, sans autre avis.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 21 h 05.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

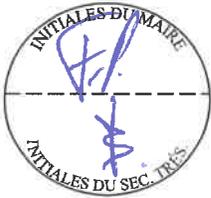
Il est proposé

20-12-143

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF ET À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE des problèmes ont récemment été identifiés quant au rendement en chauffage au Centre social et sportif;

ATTENDU QUE les expertises effectuées ont permis de conclure le système de chauffage lié au système de climatisation du Centre social et sportif était fonctionnel à seulement le tiers de sa capacité;

ATTENDU QU'une intervention par un technicien spécialisé a pu rétablir la capacité en chauffage aux deux tiers de sa capacité;

ATTENDU QU'une partie du système actuel est endommagé de façon irréversible alors que l'autre section défectueuse a été remise en marche mais demeure fragile et constitue une solution temporaire;

ATTENDU QUE le système de chauffage et de climatisation du Centre social et sportif et de l'hôtel de ville est celui d'origine installé lors de la construction de l'immeuble il y a 32 ans;

ATTENDU QUE la vétusté générale de l'ensemble des équipements ne permet pas de pouvoir récupérer les parties encore fonctionnelles du système de chauffage et de climatisation puisque cette approche ne permettrait pas d'obtenir un rendement optimal et occasionnerait à moyen terme des coûts totaux plus élevés de remplacement;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Ventilation Air Sol inc. correspond à l'estimation préalable établit par l'administration;

ATTENDU QUE les changements législatifs et la modification à la politique de gestion contractuelle permettent d'accorder de gré-à-gré un contrat d'un tel montant;

ATTENDU QUE la municipalité favorise l'achat local dans la mesure où elle peut obtenir un prix concurrentiel et une qualité de produits et de services à la hauteur de ses attentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-12-144

D'ACCEPTER la soumission de Ventilation Air Sol inc. au montant de 59 500 \$, taxes en sus;

DE MANDATER la direction générale pour revoir avec Ventilation Air Sol inc. l'ensemble de la proposition, des travaux à effectuer et y apporter le cas échéant les modifications mineures qui pourraient en découler.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

20-12-145

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

à 21 h 11,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général